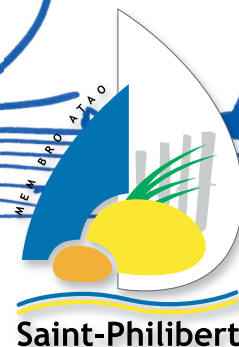


l'Echo S^v Phil



BILAN COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 5 % soit un montant de 1 797 000 € dans le même temps les dépenses augmentent de 6 % avec un montant de 1 397 000 €. Les frais de personnel avec la création du poste en urbanisme et le renforcement des effectifs saisonniers augmentent de 14 % ce qui représente 47 % des dépenses de fonctionnement (corrigées des ventes de carburant), niveau conforme aux moyennes des communes de moins 2500 habitants.

Forte augmentation des amortissements 140 000 € contre 90 000 € (frais études 2007-2008), le résultat de fonctionnement ressort à 400 700 contre 465 000 € l'an passé. Notre capacité d'autofinancement est de 541 000 € (résultat + amortissement).

Le total des investissements est similaire au niveau de 2008 pour un montant de 921 000 € :

Voirie : 116 000 €
Vestiaire foot : 258 000 €
Cale : 116 000 €
Matériels et véhicules : 144 000 €
Etudes (PLU...) : 39 000 €
ZAC : 43 000 €

Le résultat du budget d'investissement est quasi équilibré et ce, sans recours à l'emprunt.

Budget 2010

Le budget de fonctionnement a été voté avec un total en recettes et dépenses de 1 839 000 €.

Les recettes sont en progression limitée de 2 % avec notamment la diminution du reversement de la CC3R aux communes (Crac'h, Saint Philibert et Locmariaquer). La communauté de communes doit faire face aux charges liées à l'animation jeunesse (165 000 € / an recettes déduites) et au fonctionnement de la maison de l'enfance (150 000 €).



STATION D'ÉPURATION DE KERRAN

En date du 9 février 2010, l'AFSET (agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) a émis un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation de réalisation des travaux et de rejet au milieu naturel de la station d'épuration de Kerran. Enfin une bonne nouvelle dans la perspective de voir à nouveau une certaine

urbanisation renaître sur la commune et surtout participer à l'amélioration de la qualité des eaux du milieu recepateur. Il reste encore du chemin à parcourir et des étapes à franchir avant de concrétiser définitivement ce projet que le Préfet souhaiterait voir achevé pour 2013.

Les recettes évoluent moins vite que les dépenses, et elles tiennent compte d'une augmentation des taux de taxes de 5 %. Il a été voté lors du Conseil : la taxe d'habitation à 6,48 % contre 6,17 %, taux inchangé depuis 5 ans.

Le foncier bâti à 12,78 % contre 12,17 %, et le foncier non bâti à 32,41 %.

Les recettes complémentaires sont de l'ordre de 39 000 € pour la commune ce qui permet de maintenir la capacité d'investissement au niveau actuel. Il est à noter qu'après cette augmentation, Saint-Philibert reste la 2^e commune la moins chère du Morbihan. La contribution complémentaire moyenne est de 20 € / an et par habitation.

Le budget d'investissement au regard des projets totalise 2 302 000 € avec notamment :

Voirie et accès bourg : 659 000 € (embellissement des 2 entrées de Saint Philibert fleurissement, sécurité des piétons et vélos).

Salle municipale : 500 000 € (extension de la salle existante derrière la maison des associations).

Effacement réseaux : 400 000 €

Aménagement Vieille Presse : 110 000 € (poubelles semi-enterrées, boisement...)

Giratoire du Congrè : 70 000 € (charge financière incombant à la municipalité).

Il est envisagé de contracter un emprunt selon l'évolution des investissements programmés sachant qu'une part importante de ces investissements se reportera sur l'année suivante en raison des délais d'études et de réalisation.

L'endettement actuel est quasi inexistant avec 34 € par habitant.

Jean-Michel SERAZIN



KERYONDRE

Le plan de gestion, a été élaboré en octobre 2004 par le conservatoire du littoral concernant le site naturel de Keryondre.

L'élagage du bois de Keryondre interpelle !. Il s'agit de plantations anciennes de pins et de cyprès aujourd'hui vieillissants et en mauvais état de conservation. Les pinèdes du site de Keryondre sont soumises à des infestations de chenilles processionnaires. Ce diagnostic préconisait comme objectif de remplacer progressivement les résineux en favorisant la réimplantation d'espèces feuillues à valeur patrimoniale locale (chêne vert).

Le destin de ces arbres était donc scellé, d'autant que la réglementation impose à tout propriétaire d'élaguer ses arbres et haies au droit du domaine public ainsi que les racines susceptibles d'endommager la voirie (article D 161-24 du code rural).

Depuis 2 ans le conservatoire recherchait une entreprise (par appel d'offres) répondant à sa demande et par manque de crédit le chantier n'a pu démarrer qu'en mars 2010.

Il est clair que visuellement cela change, mais si annuellement depuis des années, la réglementation et le bon sens avaient prévalu, la situation serait identique à celle d'aujourd'hui.

Comme l'a expliqué le technicien du conservatoire...

« nous avons procédé à une coupe sanitaire de mise en sécurité et la végétation reprendra ses droits grâce au travail réalisé par les étudiants du lycée Kerplouz qui ont délimité des zones à protéger en canalisant les promeneurs ».

D. ROBIC



CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Depuis le 1 janvier 2006, un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été mis en place par le syndicat mixte Auray Belz Quiberon. L'objectif de ce service est de réaliser un diagnostic des assainissements autonomes existants en 2010 et, une fois tous les 4 ans d'en vérifier le bon entretien et le bon fonctionnement. S'agissant des installations neuves, le SPANC a pour mission d'instruire les projets d'assainissement non collectif et d'en contrôler la réalisation. Ce contrôle comprend : la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages.

Tout projet d'installation et de mise en service d'un système d'assainissement non collectif doit faire l'objet d'une étude

de conception dite « étude de sol et de filière à la parcelle » accompagnant le formulaire de « renseignements pour contrôle d'un projet d'assainissement non collectif », disponible en mairie.

Il est rappelé que le propriétaire reste responsable de la filière proposée, la commune devant s'assurer de la conformité de cette proposition avec la réglementation.

Lors du conseil municipal du 16 mars 2010 il a été décidé que cette étude concerne autant les projets de réhabilitation de l'assainissement pour un immeuble existant, qu'un projet de construction neuve.

François LE COTILLEC



LE SYNDICAT A-B-Q devient SYNDICAT AURAY-BELZ-QUIBERON-PLUVIGNER

Changement de nom pour le syndicat mixte après l'adhésion des communes de Camors et Pluvigner.

Lors du vote des budgets les élus ont décidé une augmentation de 1,5 % de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères pour suivre l'inflation mais surtout en prévision de très lourds investissements à hauteur de 40 millions € minimum.

Afin de respecter les nouvelles normes européennes avant 2014 le syndicat doit restructurer 6 déchetteries, l'incinérateur de Plouharnel doit être revu entièrement et en ce qui nous concerne directement il y a lieu de créer une nouvelle station d'épuration à Kerran.

Pour rappel : du 6 avril au 31 août 2010 les ordures ménagères sont enlevées le mardi matin et le samedi matin, les sacs jaunes uniquement le mardi matin.

Sont par ailleurs à votre disposition les bornes d'apports volontaires pour le verre, les journaux, papiers et emballages à recycler.

Tous les autres déchets doivent être déposés dans les déchetteries (cartons, gravats, déchets verts, ferrailles.)

Pour tout enlèvement d'encombrants contacter la mairie afin de convenir d'un rdv avec les services techniques.



EAUX DE BAINNADES

Une nouvelle directive européenne relative à la qualité des eaux de baignade remplace la directive de 1976. Elle fait évoluer les règles de classement des plages et de gestion préventive des risques de pollution. Au titre des nouveautés, elle impose aux collectivités responsables de sites de baignades la réalisation de « profils de baignade » avant février 2011.

Un profil de baignade doit permettre au responsable d'un site de disposer des éléments de compréhension des sources éventuelles de contamination bactériologique des eaux. Les profils devront être mis à jour tous les 2 ans.



CCAS DE SAINT PHILIBERT

Vous avez été très nombreux à répondre à notre « repas des aînés », ceci nous montre l'importance de cette journée dans le calendrier municipal. En cette année 2009 nous avons décidé d'inviter les résidents de la maison de retraite « Résidence Plaisance » puisqu'ils sont habitants de la commune. Eux aussi ont répondu présents et la capacité de la salle du Mousker était atteinte.



MESSAGE DE L'UMIHM

Un nouveau décret vient instaurer une sanction pour les exploitants de chambre d'hôtes et meublés de tourisme qui ne se soumettent pas à l'obligation de déclaration en mairie. Ceux-ci encourent une contravention de troisième classe : l'amende encourue s'élève à 450 Euros (article 131-13 du Code pénal).



POLICE MUNICIPALE

La police municipale constate tous les jours de nombreuses infractions au Code de la Route et nous pensons qu'il est nécessaire de rappeler quelques règles qui s'appliquent à tous et partout.

1 - LE SIEGE AUTO : En voiture aussi les parents sont responsables de leurs enfants.

Il est indispensable que votre enfant prenne l'habitude de voyager attaché, ceci dès son plus jeune âge et quelle que soit la distance à parcourir.



TI BUS CC3R

La communauté de communes ses 3 rivières a mis en place depuis le 2 avril une nouvelle offre de **transport pour les habitants désirant se rendre à Auray.**

Le mini bus part de Locmariaquer à 8 h 30, passe par Scarpoche, Saint Philibert centre à 8 h 45, les Presses à 8 h 55, Kerveurh, Crac'h et arrive à Auray à 9 h 20.

Retour avec un départ d'Auray à 12 h 10 et arrivée à Saint Philibert à 12 h 45.

Ce transport est assuré tous les vendredis jusqu'à fin juin. Plaquette disponible en mairie.

Plus de 900 sites de baignade sont concernés en Loire Bretagne d'après le premier bilan pour l'année statistique 2009 (fondé sur les 4 années 2006-2009) seulement 8 % des plages seraient classées en qualité suffisante et 11 % en qualité insuffisante au vu de la nouvelle norme.

Au niveau de Saint Philibert l'Agence de l'eau nous a communiqué nos résultats :

- le site de Kernevest : qualité excellente (profil de type 1).
 - le site de Men er Beleg : qualité suffisante (profil de type 2).
- Ces profils détermineront des plans d'actions à mettre en œuvre.

V. DE SAINT SAUVEUR

Nous remercions tous les bénévoles qui ont participé au bon déroulement de la journée.

Nous avons l'intention de mettre en place un après midi thé dansant pour les personnes désireuses de convivialité et d'ambiance agréable. Qu'en pensez-vous ?

F. LE COTILLEC

En effet, pour leur sécurité, tous les enfants de **MOINS DE 10 ANS** doivent être retenus dans un dispositif spécifique lors de leurs déplacements en voiture.

2 - LIMITATION DE VITESSE :

Certains secteurs du bourg sont limités à 30 km/h. Cette limitation n'est pas toujours respectée et pourtant il s'agit là encore de votre sécurité et celle de vos enfants.

F. MADEC



L'ASSOCIATION « ENTREPRENDRE À ST PHILIBERT »

« Entreprendre à Saint Philibert » est né de la volonté d'entrepreneurs de créer un réseau réunissant toutes les forces économiques (commerciales, artisanales, industrielles, libérales, ostréicoles, etc...) existantes sur la commune. 115 entreprises sont installées sur la commune, employant environ 500 personnes.

Les objectifs de l'association sont de rompre l'isolement du chef d'entreprise ; faciliter entre adhérents la connaissance, l'entraide, l'écoute, l'échange d'expériences, la mutualisation des compétences ; créer des synergies et assurer la

promotion des entreprises locales et enfin initier un lien entre les entreprises et la municipalité.

L'association est ouverte à toutes personnes exerçant une activité économique et toutes entreprises ayant son siège social ou un établissement sur Saint Philibert.

Pour de plus amples renseignements, contactez PROXI SUPER 02 97 550 009.

A. CAPITAINE



ECOLE DE VOILE OCÉANE

Notre objectif est de permettre au plus grand nombre de découvrir l'activité voile qui à l'origine était réservée à une minorité, que ce soit dans le cadre d'activités de loisir ou par la voile sportive.

Cette année grande nouveauté avec l'engagement de 4 équipages (2 féminine et 2 masculine) pour les régates majeures en open 650 et Open 570 avec participation au championnat de France glisse pour les deux équipages de Moins de 25 ans.

Les activités de l'école de voile : initiation, perfectionnement sur dériveur, catamaran et planche à voile, location de

bateaux, organisation d'événements et accueil de groupe et comité d'entreprise.

Le pass' voile 2010 : la voile à - 50 % pour les jeunes (5 à 17 ans) qui habitent Crac'h, Locmariaquer et Saint Philibert à l'année ou parents travaillant sur la CC3R. La communauté de commune des 3 rivières prend à sa charge la différence de prix.

Contactez JM Barbé (06 67 88 28 05) à la mairie de Saint Philibert pour avoir son passeport voile.

Différentes période du 12 avril au 23 avril, du 5 juillet au 27 août et 10 mercredis entre le 28 avril et le 30 juin.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Dimanche 25 avril

4^e Etape du championnat de France des voitures à pédales organisé par la municipalité à 13 h 30.

Samedi 8 mai

Cérémonie commémorative.

13 au 16 mai

Exposition de photos par Photophil salle du Mousker.

Dimanche 29 mai

Fête du jeu par la Ludothèque salle du Mousker

Dimanche 6 juin

Tournoi de sixte organisé par l'entente sportive au stade de foot à 14 h.

Dimanche 6 juin

Loto organisé par l'association ASCOF (association handisport)

Dimanche 13 juin

Nettoyage des plages organisé par le CMJ 9 h.

17 juillet au 19 août

Exposition des artistes du pays au club house du foot

Dimanche 18 juillet

Repas pêcheurs plaisanciers à 12 h

Spectacles et repas organisé par le Comité des fêtes esplanade de la chapelle

Retraite aux flambeaux et feu d'artifice organisé par la municipalité

Repas malgache salle du Mousker à 19 h 30.

Samedi 24 juillet

Tournoi de bridge organisé par la paroisse salle du Mousker à 14 h.

Mercredi 28 juillet

Tournoi de pétanque organisé par l'entente sportive au stade de foot à 14 h.

Samedi 7 août

Kermesse paroissiale à 10 h.

Dimanche 8 août

Samedi 11 septembre

Forum des associations à la salle du Mousker 9 h 30.

Samedi 25 septembre

Festival du jeu au stade de foot organisé par la CC3R à 14 h.